

RESTAURATION SCOLAIRE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MIDI

La pause méridienne s'adresse aux enfants inscrits à la restauration scolaire. Elle a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

La prise en charge des enfants est assurée par du personnel employé par la Ville (ATSEM ou animateurs). La transition avec les enseignants est mise en place en fin de matinée et début d'après-midi. Chaque temps de restauration scolaire a une organisation qui lui est propre (au sein de l'école ou non, un ou deux services...) en fonction des effectifs et de la configuration du réfectoire (self-service ou service à table).

Le rôle des encadrants est de s'assurer que les enfants mangent suffisamment pour finir la journée en les incitant à goûter les divers aliments (sans les forcer à manger ou à finir leur assiette). Ils animent ce temps de pause par la mise en place d'activités libres ou encadrées, garantissent la sécurité des enfants en leur apprenant les règles de vie en collectivité.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE À MANTES-LA-JOLIE



Consultez le site des cantines de Mantes-la-Jolie (<https://bonapp.elior.com/connexion?returnUrl=%2F>)

VOTRE ENFANT FRÉQUENTE RÉGULIÈREMENT LA CANTINE

Votre enfant reste à la cantine un ou plusieurs jours dans la semaine (exemple : tous les lundis, ou le lundi et le jeudi) : optez pour l'inscription « régulière » à la restauration scolaire. Après avoir obtenu votre Carte Famille de l'année scolaire en cours, vous pourrez inscrire votre enfant à la cantine pour l'année entière en remplissant une fiche d'inscription « régulière ». Le tarif correspondant à vos revenus sera alors appliqué pour chacun des repas et Elicor vous adressera, par courrier, votre facture.

VOTRE ENFANT FRÉQUENTE OCCASIONNELLEMENT LA CANTINE

Votre enfant déjeune à la cantine « occasionnellement » (exemple: parfois le lundi, parfois le jeudi) : optez pour l'inscription « occasionnelle », après avoir obtenu votre Carte Famille. Les repas vous seront alors facturés au tarif occasionnel en vigueur.

OÙ INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

À l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Le samedi de 9h à 12h.

Le mardi, nocturne à l'Hôtel de Ville jusqu'à 19h.



Contactez Elior :

En envoyant un courriel à restauration.manteslajolie@elior.com

LES PERMANENCES D'ELIOR, INSCRIPTION AUX RESTAURANTS SCOLAIRES À MANTES-LA-JOLIE

Voici les horaires des permanences du service de restauration scolaire Elior à Mantes-la-Jolie :

Hôtel de Ville : 01 34 78 81 00

Mardi de 16h à 19h

Mairie de quartier du Val Fourré : 01 34 00 16 16

Lundi de 10h à 12h

Vendredi de 10h à 12h

Mairie de quartier de Gassicourt : 01 34 78 99 99

Mercredi de 10h à 12h

	PRIX DU REPAS
de 0 à 152,50 - A	0€
de 152,51 à 228,70 - B	2,12€
de 228,71 à 304,90 - C	2,89€
de 304,91 à 381,10 - D	3,23€
de 381,11 à 457,40 - E	3,68€
de 457,41 à 609,80 - F	4,12€
de 609,81 à 762,20 - G	4,46€
de 762,21 à 914,70 - H	4,90€
914,71 à 1067,10 - I	5,35€
1067,11 et + - J	5,68€
Occasionnel intra-muros	6,24€
Extra-Muros	9,67€
Tartif sans contrat	9,67€
Accueil restauration (PAI)	0,55€